

École 24

BULLETIN sup n°1 au n°4 – 4^{ème} trimestre 2012 – novembre – SNUipp-FSU 24

Dispensé de timbrage

MARSAC / tsie



Déposé le 7 novembre 2012

Numéro spécial :



Le SNUipp-FSU fête ses 20 ans !

**Journée militante et soirée festive
Samedi 24 novembre 2012
à Périgueux – Bourse du travail**

Edito

Le SNUipp Dordogne a 20 ans !

Le plus bel âge ... 20 ans de luttes pour faire grandir l'École et ses personnels. 20 ans auprès des collègues pour défendre leurs droits.

Le SNUipp-FSU est le syndicat majoritaire il a su gagner et conserver la confiance des collègues grâce à son engagement mais aussi grâce à tous ceux qui le composent. C'est pourquoi c'est avec vous que le 24 novembre le SNUipp-FSU Dordogne veut souffler ses 20 bougies, parce que c'est avec vous qu'il va falloir lutter pour une réelle transformation de l'École !

Vanda Bonnamy
co-secrétaire départementale du SNUipp-FSU

SOMMAIRE

Page 1 - Edito	Page 4 - Fiche de contrôle promo
Page 2 - Petite histoire du syndicalisme	Page 5 - Bulletin de syndicalisation
Page 3 - Participation à la fête	Page 6 - RIS et Info diverse

ERRATUM !

Une coquille s'est glissée involontairement dans notre numéro d'octobre.

En effet, nous avons oublié le sigle de l'organisation F.O. dans la reproduction du courrier concernant le délai de carence.

Le coupable a payé sa tournée !

Petite histoire du syndicalisme enseignant (suite)

Nous avons laissé la FEN et le SNI au moment du choix de l'autonomie par rapport aux centrales syndicales ouvrières, divisées à nouveau après la guerre de 1939-1945¹.

Nous reviendrons sur ces événements dans un document que nous publierons cette année après la Fête des 20 ans. Cette plaquette, basée sur une succession de documents historiques commentés, nationaux et départementaux, apportera un certain nombre de réponses à des questions concernant le syndicalisme dans l'Éducation Nationale jusqu'aux années 1990, puis le tournant des années 1992-1993 et la nouvelle donne avec la création du SNUipp et de la FSU :

Alors que le rapport de force au sein de la FEN a peu évolué entre les années 1950 et 1990 :

- Environ 60 % des voix aux élections internes pour le courant « UID » – Unité Indépendance et Démocratie (animé par des militants favorables à l'autonomie au départ).
- 30 % au courant « U&A » – Unité et Action (animé par des militants favorables, à la scission, au maintien dans la CGT)
- 10 % au courant « École Émancipée » (qui remonte aux origines du syndicalisme enseignant).

- ...
- qu'est-ce qui a finalement poussé la majorité à courir le risque ou à faire le choix de détruire la FEN au début des années 1990 ?
- que s'est-il passé avant et après 1968 ?
- qu'était le nouveau courant « Syndicalisme vivant - Éducation et Autogestion » ? et « l'Expérience Dordogne » : qu'a-t-elle apporté dans notre département ? qu'en reste-t-il aujourd'hui ?
- puis en 1992, comment les militants périgourdiens se sont-ils impliqués dans les débats (l'absence de débat ?) marquant la scission, dans la création du SNUipp et de la FSU, dans leur développement ?
- et 20 ans après, quelles leçons tirer ? quelles perspectives ?



Autant de questions à aborder lors de la conférence du 24 novembre. Plus nous y serons nombreux, divers dans nos approches, de générations différentes, plus le débat sera riche, et riches aussi les actes de cette journée.

Après cela, et avant la fête du soir, je vous inviterai à une petite balade, plus anecdotique, dans les différents endroits autour de la Bourse du Travail, qui ont été marqués par ces événements. Mais celles et ceux qui ont assisté à la Fête des 10 ans et qui connaissent la petite exposition « des fenêtres » que nous avons présentée ce jour-là, ont déjà une petite idée du parcours.

A très bientôt.

Alain Delmon

1. Cf article publié dans École 24 n°4 du mois d'octobre 2012, page 13





Périgueux, le 12 octobre 2012

**INVITATION pour les 20 ans
du SNUipp 24**

1992-2012
Le SNUipp a 20 ans
20 ans de combats et de luttes auprès de la
profession, ça se fête :
Le samedi 24 novembre
À la Bourse du Travail de Périgueux
Journée spéciale des 20 ans avec grande fête le soir

Programme

- ▲ 14H00 Accueil du public pour l'après-midi
- ▲ 14H30 Conférence débat
- ▲ 17H00 Visite du Périgueux syndical
- ▲ 18H00 Accueil du public pour la soirée
- ▲ 18H30 Vin d'honneur
- ▲ 19H30 Repas
- ▲ 21H00 Soirée festive et dansante

Coupon réponse (à renvoyer par courrier ou mail)

Les familles, conjoints, amis, camarades seront les bienvenus.

✂-----

Nom :

Prénom :

Je participerai (cocher X ou mettre un nombre)

	Oui	Non	Nb adultes	Nb enfants
- à l'après-midi (conférence débat)				
- à l'après-midi (visite Périgueux syndical)				
- au vin d'honneur				
- au repas*				
- à la soirée festive				

*La participation pour le repas est de 20 €, 30 € pour les couples, gratuite pour les enfants.



Avancement d'échelon : Fiche de contrôle

L'avancement des PE consiste en une progression selon une grille comportant 11 échelons de classe normale et 7 échelons de hors classe (accessibles à partir du 7ème échelon des PE de classe normale).


A chaque échelon correspond une valeur indiciaire permettant de calculer notre salaire. La progression est automatique du 3ème au 4ème échelon au bout d'un an. Ensuite, la progression d'échelon se fait selon 3 rythmes : grand choix, choix ou ancienneté, avec des différences d'avancement allant de 6 mois à 2ans et demi. Cette progression est fonction de l'ancienneté et de la note d'inspection et repose sur un barème départemental.

Etre promouvable, c'est avoir l'ancienneté d'échelon requise durant l'année considérée.

Chaque année, l'Inspecteur d'académie consulte la CAPD et établit des listes de promouvables de l'année considérée pour chaque échelon, classés en fonction d'un barème départemental qui doit prendre en compte l'ancienneté et la note (consultez la section départementale du SNUipp-FSU pour connaître ce barème).

- Liste des promouvables au grand choix (GC) ; 30% des promouvables seront promus ;
- Liste des promouvables au choix (C) ; 5/7ème des promouvables seront promus ;
- Liste des promouvables à l'ancienneté.

Le SNUipp-FSU revendique un avancement de carrière identique pour toutes et tous, au rythme le plus rapide, dans le cadre d'une classe unique.

 SNUipp Dordogne	<h3 style="color: green;">Avancement d'échelon</h3> <h3 style="color: green;">Année scolaire 2012/2013</h3> <p style="color: red; font-weight: bold;">Pour la CAPD du 26 novembre 2012</p>	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; background-color: #e0f0ff;"> Nouveau : en ligne sur http://24.snuipp.fr/appli </div>
NOM Prénom		Date de naissance
NOM de jeune fille :		Adresse de l'école, de l'établissement ou du service :
Adresse personnelle :		
Code Postal : Commune :		
Téléphone : Portable : E-mail :		
Corps : <input type="checkbox"/> PE <input type="checkbox"/> instituteur	Position administrative : <input type="checkbox"/> en activité <input type="checkbox"/> autre(préciser) :.....	2 dernières notes d'inspection :/ 20 le et/ 20 le
Je suis auéchelon depuis le	Ancienneté Générale de Service au 1^{er} septembre 2012 :ansmois jours	
Date et Signature :		
<p style="color: red; font-weight: bold;">A compléter et retourner au SNUipp-FSU</p> <p style="color: blue; font-weight: bold;">courrier : SNUipp-FSU, Bourse du Travail, 26 rue Bodin 24029 PERIGUEUX CEDEX</p> <p style="color: blue; font-weight: bold;">mail : snu24@snuipp.fr</p>		

• **NOM – Prénom :** Nom de jeune fille :

Adresse (personnelle) : (Rue, lieu-dit... : préciser).....

Code postal : Ville : Date de naissance :

E-mail (personnel) : fixe : portable :

• **Établissement(s) ou poste(s) de rattachement :**

• **SITUATION :** Instituteur(trice) - Professeur des écoles - PE Hors-classe - PE Stagiaire - Etudiant Master -
PEGC - PEGC Hors-classe - PEGC classe excep - AE - AVS - EVS - Liste complémentaire -
Adjoint(e) élém. - Adjoint(e) mat. - Directeur(trice) - Chargé d'école -
Titulaire-mobile ZIL - Titulaire-mobile BD - Enseignant spécialisé (préciser) - :.....
Retraité - Si temps partiel préciser la quotité..... % Autre situation (préciser) :

Date de sortie de l'IUFM : **Echelon :** **depuis le**

66 % de déduction fiscale applicable sur les revenus 2013

ÉCHELONS												MAJORATIONS			
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11				
INSTITUTEURS							124 €	130 €	136 €	146 €	160 €	A-SH	8 €	DIRE 5/9 CL	10 €
P.E.			123 €	129 €	135 €	146 €	154 €	165 €	175 €	190 €	204 €	IMF PEMF IEN	12 €	DIRE 10 CL et +	15 €
P.E. H.CLASSE	153 €	172 €	184 €	199 €	217 €	229 €	242 €					IMF PEMF IUFM	8 €	DIRE SEGPA & ET SPE	15 €
PEGC					124 €	130 €	136 €	144 €	151 €	160 €	169 €	DIRE 2/4 CL	5 €	DIRE EREA/LEA	40 €
PEGC H.CLASSE	143 €	151 €	160 €	169 €	191 €	205 €						AUTRES CATÉGORIES			
PEGC CL.EXC.	191 €	207 €	217 €	231 €	244 €							PE Stagiaires (PES)	100 €	AE – EVS - AVS	40 €
RETRAITÉS	Pension < 1500 €/mois - 100 €				Pension de 1500 à 2000 €/mois - 105 €				Pension > 2000 €/mois - 110 €			Étudiant(e) Master	15 €	Dispo / Congé parental	74 €
TEMPS PARTIEL : proportionnel à la quotité de service															

Le SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser les publications éditées par le Snuipp. Je demande au SNUipp de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6.01.1978. Cette autorisation est révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp-24.

Indiquez votre choix de paiement :

- Au comptant (1 chèque) à l'ordre de « SNUipp FSU Dordogne » -
- En chèques (2 à 5) à l'ordre de « SNUipp FSU Dordogne » -
- Par prélèvement automatique (remplir l'autorisation ci-dessous) -

Montant : €
(cf tableaux-tarifs en ajoutant les majorations éventuelles et en appliquant si besoin la quotité temps partiel)

Date : **Signature :**

DEMANDE DE PRÉLÈVEMENT

La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part à notifier en temps voulu au créancier.
Date de prélèvements : le 10 de chaque mois en 5 prélèvements consécutifs.
Date du premier prélèvement : En application de la législation fiscale (déclaration par année civile) le premier prélèvement aura lieu **le 10 janvier 2013.**

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessous, dans les conditions prévues par la délibération n°80 du 1/04/80 de la Commission Informatique et Libertés.

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT

J'autorise l'Établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, Tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un Prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution sur simple demande à l'Établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

N° national d'émetteur

439172

NOM, PRÉNOMS ET ADRESSE DU DÉBITEUR

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER

**SNUipp Dordogne - Bourse du Travail
26, rue Bodin - 24029 PÉRIGUEUX Cedex**

NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT
TENEUR DU COMPTE À DÉBITER

COMPTE À DÉBITER

Établisst	Guichet	N° de compte	Clé RIB

Prière de renvoyer cet imprimé au créancier, en y joignant un **relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP)**

Date : **Signature :**

Adressez ce bulletin (entier) et le règlement à : **SNUipp-FSU24 – Bourse du Travail – 26, rue Bodin – 24029 PÉRIGUEUX Cedex**



Réunion d'information syndicale

Après ces vacances d'automne, et une première série de réunions d'information syndicale qui nous ont permis de voir près de 200 collègues, le SNUipp-FSU de la Dordogne continue d'aller à la rencontre des collègues sur le terrain. Pour cela, nous vous proposons de venir échanger et débattre lors d'une des prochaines Réunions d'Information Syndicale (RIS).

- **Thiviers**, mercredi 14 novembre 2012 de 9h à 12h
- **Terrasson**, mercredi 28 novembre 2012 de 9h à 12h
- **Marquay**, mercredi 28 novembre 2012 de 9h à 12h
- **Saint Aulaye**, mercredi 28 novembre 2012 de 9h à 12h

Pour participer, rien de plus simple : il suffit de vous rendre à l'une de ses RIS et d'en avvertir votre IEN. Vous pouvez déduire jusqu'à 9 heures des animations pédagogiques (3 réunions de 3 heures) de votre temps de travail. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à appeler pour la Dordogne.

ATTENTI
d'absence. I
site du SNU

I
N
F
O

D
I
V
E
R
S
E

1942
INVITATION

17 H

19 H

19 H 30

Norbert PILMÉ
*Président de Périgord-Mémoire- Histoire
et des amis de la fondation pour la mémoire de la déportation 24*

a le plaisir de vous inviter le

JEUDI 15 NOVEMBRE 2012

Au centre Départemental de la communication
(Cours St Georges) - PERIGUEUX

1942 . LA RÉPRESSION TOTALE
FILM - CONFERENCE DEBAT de BERNARD LACHAISE
Professeur d'Histoire à Bordeaux III

DÉDICACES

MAUTHAUSEN, MA DOULEUR
FILM INEDIT SUR LE PARCOURS de Roger Hassan - déporté
Echange-Débat avec les réalisateurs,
René Chouet et J.Jacques Boijentin, témoins déportés
Débats animés par Louis Delmon
Partenaires : Conseil Général - CDDP

SNU
Téléphone : 0
Perman

ECOLE 2
Impr